

## **Swisscom distribue 1 milliard de francs supplémentaire à ses actionnaires en 2006**

**Conformément à une décision du Conseil d'administration, Swisscom distribuera cette année 1 milliard de francs supplémentaire à ses actionnaires. Il est prévu que la transaction se fasse sous forme d'un rachat d'actions avec attribution d'options gratuites aux actionnaires (structure des put options). La politique de distribution actuelle adoptée par Swisscom sera poursuivie indépendamment de ce versement supplémentaire.**

Conformément aux objectifs stratégiques de la Confédération pour la période 2006-2009, les réserves de distribution de Swisscom SA doivent être réduites à 1 milliard de francs tout au plus. Pour atteindre cet objectif, Swisscom effectuera des redistributions extraordinaires d'un montant total avoisinant 1,5 milliard de francs.

### **Distribution d'une première tranche d'un milliard de francs en 2006**

Le Conseil d'administration a décidé de distribuer cette année une première tranche extraordinaire d'un milliard de francs. Le demi-milliard restant sera réparti sur 2007 et 2008. La première tranche sera versée parallèlement au rachat d'actions attendu découlant de la redistribution ordinaire pour l'exercice 2005.

Le rachat d'actions en 2006 se fera sous forme d'attribution d'options gratuites (structure des put options). En 2002, Swisscom avait déjà réalisé avec succès une transaction équivalente. La période de rachat n'a pas encore été fixée, mais elle ne démarrera pas avant l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2006.

### **La politique de redistribution actuelle n'est pas remise en cause**

Swisscom communiquera le montant de la redistribution ordinaire basé sur l'exercice 2005 lors de la conférence de presse de bilan du 8 mars 2006. L'élément central de la politique actuelle en la matière est la distribution annuelle de moyens librement disponibles (Equity Free Cash Flow, EFCF). La distribution s'effectue sous forme d'un dividende qui correspond environ à la moitié du bénéfice net corrigé et sous la forme d'un éventuel rachat d'actions.

Berne, le 16 février 2006